

Quels sont les risques des photos de vos jeunes enfants sur Facebook ?

<p>Denis JACOPINI</p>  <p>vous informe</p>	<p>Quels sont les risques des photos de vos jeunes enfants sur Facebook ?</p>
---	---

Une vigilance s'impose et la question à se poser est de savoir comment une photo postée à un instant donné pourrait être perçue X années plus tard sachant que nous ne maîtrisons pas tout quant aux futurs possibles.



Et qui peut la consulter directement ou non. Il convient de savoir si ses amis sont sûrs et de s'assurer de l'identité véridique d'une personne demandant à rentrer en contact avec soi pour éviter les usurpations d'identité potentielles. Facebook et les autres outils – même Snapchat où les courtes vidéos peuvent être récupérées – n'ont rien de journaux intimes. Par ailleurs, il est possible de réserver des comptes pour ses enfants sans les utiliser pour éviter tout conflit avec des homonymes éventuels – certes, Facebook demande que l'on soit majeur numériquement, c'est-à-dire âgé d'au moins 13 ans, mais c'est peu vérifié dans les faits. Mais plus que tout, il convient d'éduquer ses enfants quant au monde numérique et ses pièges en l'étant au préalable soi-même. Un dialogue peut être noué entre enfants et parents mais dans le cadre d'un bébé ou d'un enfant de quelques années, c'est le parent qui est responsable des traces qu'il va léguer à son enfant, d'où une vigilance supplémentaire pour ne pas d'emblée lui entacher sa réputation numérique : photos de l'enfant nu, grimaces, etc. L'utilisation des tags est à manier avec précaution et mieux vaut ne pas reconnaître une personne sur une photo, ce qui fait avant tout le jeu de Facebook ou d'autres outils mais qui n'est pas l'intérêt premier de la personne.

Article de David Fayon. Propos recueillis par Thomas Gorriz



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Pourquoi vous ne devriez jamais publier de photos de vos jeunes enfants sur Facebook | Atlantico.fr